



COURSE DES REFUGES

CAUTERETS (Hautes-Pyrénées)

Samedi 8 Juillet 2017



REGLEMENT DE COURSE

1. GENERALITES

Le trail « la course des Refuges » est **une épreuve de course à pied en altitude et en montagne, difficile techniquement et exigeante physiquement, dotée de primes**, et organisée par le Club Athlétique du Vignemale de CAUTERETS, association loi 1901 N°0651001995.

Elle est ouverte à tous (hommes et femmes – licenciés ou non- E, S, V1, V2, V3, V4).

La course aura lieu le **Samedi 8 Juillet 2017**.

Le départ sera donné de la place de la mairie du village:

- à **6h00** pour le parcours de **53 km (+3500m)**,
- à **7h30** pour le parcours de **33 km (+1700 m)**.

C'est une épreuve en **semi-autonomie**, avec des ravitaillements solides et liquides dans 5 refuges (Ilhéou, Wallon, Oulettes, Baysseance et Estom) uniquement en eau au Pont d'Espagne et à la Fruitière.

2. PARCOURS

- **Le circuit A** (rouge) mesure **53 km** pour un **dénivelé positif de 3500m** : **Cauterets (départ) - Refuge d'Ilhéou - Col de la Haugade - Lac du Pourtet - Refuge Wallon - Marcadau - Col d'Arratille - Col des Mulets - Refuge des Oulettes - Hourquette d'Ossoue - Refuge de Baysseance - Col des Gentianes - Lacs d'Estom-Soubiran - Refuge d'Estom - la Fruitière - La Raillère - Cascade du Lutour - Chemin des Pères - Cauterets (arrivée)**
- **Le circuit B** (bleu) mesure **33 km** pour un **dénivelé positif de 1700 m**. **Cauterets (départ) - Refuge d'Ilhéou - Col de la Haugade - Lac du Pourtet - Refuge Wallon-Marcadau - Pont d'Espagne - chemin des Cascades - la Raillère - Cascade du Lutour - Chemin des Pères - Cauterets (arrivée)**
- Route goudronnée les **2,5 premiers kilomètres**.
- Pour des raisons de sécurité notamment en cas de conditions météorologiques trop défavorables les organisateurs, **sous l'autorité d'un comité de course**, se réservent le droit de retarder l'heure de départ – modifier le parcours et/ou les barrières horaires imposées – annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des droits d'inscription.

3. RAVITAILLEMENTS

- **Le circuit A** comprend **6 postes** de ravitaillements : solide et liquide dans les **5 refuges** (Ilhéou, Marcadau, Oulettes, Baysseance, Estom) et **1**, uniquement en eau à **La Fruitière**
- **Le circuit B** comprend **3 postes** de ravitaillements : solide et liquide dans les **2 refuges** (Ilhéou, Marcadau) et **1**, uniquement en eau au Pont d'Espagne.
- **Aucune assistance extérieure aux coureurs ne sera tolérée** par l'organisation, pour un ravitaillement personnel ou un changement de matériel.
- Les postes de ravitaillement sont aussi **des postes de contrôle** (pointage des dossards) et **des postes de premiers secours** (soins de premières urgences).

4. CONTRÔLES / SECOURS / RADIOS

- Les contrôleurs officiels ont toute autorité pour arrêter temporairement ou définitivement un coureur présentant des signes évidents d'épuisement.
- Les postes sont les suivants :

D= Pointage Dossard - E= Ravitaillement - Secours = + ; R= Radio - V= Contrôle visuel - Z= Zone sécurisée							
n°poste	PARCOURS A	D	E	+	R	V	Z
n°1	Pont de la Ferme Basque					X	
n°2	Refuge d'Ilhéou	X	X	X	X		
n°3	Col de la Haugade					X	
n°4	Embranchement Embarrat					X	
n°5	Lac Nère					X	X
n°6	Refuge du Marcadau	X	X	X	X		
n°7	Embranchement d'Aratille (parc de tri)					X	
n°8	Lac du Col d'Aratille					X	X
n°9	Col d'Aratille					X	
n°10	Col des Mulets					X	X
n°11	Refuge des Oulettes	X	X	X	X		
n°12	Hourquette d'Ossoue					X	X
n°13	Refuge de Baysellance	X	X	X	X		
n°14	Embranchement Ossoue-Vallon des Gentianes					X	X
n°15	Petit Lac des Gentianes					X	
n°16	Col des Gentianes			X		X	
n°17	Petit Lac du Col des Gentianes					X	X
n°18	Déversoir du Lac Glacé					X	X
n°19	Traversée du Lac du Labas- Passage du P.N.					X	X
n°20	Refuge d'Estom	X	X	X	X		
n°21	La Fruitière		eau			X	
n°22	Embranchement Cascade du Lutour - Chemin des Pères					X	
n°23	Pauze					X	
PC CTS	Départ- Arrivée						
D= Pointage Dossard - E= Ravitaillement - Secours = + ; R= Radio - V= Contrôle visuel - Z= Zone sécurisée							
n°poste	PARCOURS B	D	E	+	R	V	Z
n°1	Pont de la Ferme Basque					X	
n°2	Refuge d'Ilhéou	X	X	X	X		
n°3	Col de la Haugade					X	
n°4	Embranchement Embarrat					X	
n°5	Lac Nère					X	X
n°6	Refuge du Marcadau	X	X	X	X		
n°7	Embranchement d'Aratille (parc de tri)					X	
n°8 (B)	Pont d'Espagne		eau				
n°9 (B)	Embranchement Chemin des Cascades - La Raillère					X	
n°22	Embranchement Cascade du Lutour - Chemin des Pères					X	
n°23	Pauze					X	
PC CTS	Départ- Arrivée						

5. SECURITE GENERALE

- Assurée par les infirmiers et tous les bénévoles présents sur le parcours.
- Les passages délicats **sont sécurisés et contrôlés.**
- Le circuit **est ponctuellement balisé** de jalonnettes de couleur, de rubalise et de points de peinture biodégradable.
- Sur le circuit : service de premiers secours à chaque contrôle.
- **A l'arrivée :**
 - Antenne médicale « Croix Rouge » (salle wallon mairie)
 - Cabinet Médical « Victor Hugo » (05.62.92.14.00)
 - Les kinés mis à disposition (salle wallon mairie).

6. EQUIPEMENT

- **Matériel obligatoire** (liste établie par l'organisation).
 - **Petit sac à dos**
 - **Coupe-vent**
 - **Gants**
 - **bonnet ou casquette**
 - **Lunettes de soleil**
 - **Chaussures de trail**
 - **Gobelet personnel**
 - **Sifflet obligatoire.** Non fourni et à utiliser en cas de nécessité absolue
 - **Bâtons autorisés**
 - **Couverture de survie**
- **Vérification aléatoire des sacs le matin de la course.**

7. CHRONOMETRAGE

- Assuré par **GEOFP**, Chronométrage électronique.
- **Le dossard**, avec puce électronique, sera **placé impérativement sur le torse**, clairement visible pour simplifier les pointages intermédiaires tout le long du circuit : **code rouge/Grand Parcours, code bleu/Petit Parcours.**
- Les épingles doubles ne sont pas fournies.

8. RESTAURATION

Assurée dans la salle de restaurant du Casino sous forme de plateau-repas (ticket repas remis avec dossard). Service non-stop de 13h à 20h et possibilité d'acheter des tickets repas supplémentaires accompagnateurs au prix de 18 €.

9. THERMES « BAINS DU ROCHER »

Pour tous les coureurs : accès à la remise en forme sous certaines conditions (plages horaires) ; validité du ticket d'entrée jusqu'à la fin de la saison estivale.

Sont obligatoires :

- **La douche à la Piscine Municipale avant l'accès aux thermes**
- **La tenue de bain** (pas de shorty)
- **Les claquettes**
- **La serviette**

Nous rappelons que l'accès aux bains du Rocher n'est pas réservé uniquement aux coureurs, merci de respecter les clients. En conséquence, ne pas se promener, ni prendre la douche nu.

10. CLASSEMENT – RECOMPENSES

- Classement général Hommes et Femmes – pas de classement par club et pas de cumul de prix.
- Récompenses:

- **Primes aux trois premiers** hommes et femmes du 53 km et du 33 km.

Dotation globale de 3600 €

Classement	Parcours A 53 km		Parcours B 33 km	
	Homme	Femme	Homme	Femme
1 ^{er}	700 €	700 €	300 €	300 €
2 ^{ème}	300 €	300 €	200 €	200 €
3 ^{ème}	200 €	200 €	100 €	100 €

- **Trophées** aux cinq premiers du classement général Hommes et Femmes de chaque circuit.
- **Coupes** aux premiers de chaque catégorie, Hommes et Femmes : E, S, V1, V2, V3, V4 de chaque circuit.
- **Pour tous** : diplôme de participation imprimable par le concurrent + tee-shirt course + casquette (remis avec le dossard)
- **Remise des prix à partir de 17h** : dotation **par tirage au sort** de lots pour les concurrents présents lors de la remise des prix. Aucun lot ne sera envoyé.

11. DOSSARDS

- Aucun dossard **ne sera envoyé par la poste** et aucun dossard **ne sera échangé**.
- Retrait des dossards : **uniquement le Vendredi 7 Juillet 2017 de 14h à 21h** à l'Office du Tourisme de Cauterets (2^{ième} étage). Les dossards seront remis en main propre sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.
 - Remise du **cadeau de bienvenue** (tee-shirt + casquette)
 - **Le ticket repas et le « pass thermes Bains du Rocher »** seront accrochés au dossard.
 - **Rappel : Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

12. ASSURANCE – RESPONSABILITE

- La course est couverte par une Assurance Responsabilité Civile souscrite par le Club organisateur auprès d'**AXA IARD Lourdes N° de contrat : 3444205204**. Cette Assurance Responsabilité Civile garantit les conséquences pécuniaires du Club organisateur, des bénévoles et des participants.
- **Les licenciés** bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence.
- **Les non licenciés** doivent souscrire une assurance personnelle.
- Il est vivement conseillé à tous les coureurs de souscrire une assurance individuelle « accident » couvrant leurs propres risques. En cas d'abandon d'un coureur ou de disqualification par l'équipe d'organisation, la responsabilité du Club organisateur n'est plus engagée.

13. ABANDON

- Tout abandon en cours d'épreuve, **doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au poste de contrôle le plus proche.**
- **Le dossard sera rendu** à ce même poste de contrôle pour éviter toute confusion.
- Le coureur **devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.**

14. DISQUALIFICATION

Les membres du comité de course ont toute autorité quant à la disqualification de tout coureur ne respectant pas le parcours ou ne portant pas son matériel obligatoire.

- **1^{er} temps de Barrage : 3 heures au Refuge d'Ilhéou** (contrôle n°2) ; tout passage au Refuge d'Ilhéou après 3 heures de course entraînera **l'élimination du concurrent des parcours A ou B et son retour s'effectuera par le Cambasque vers Cauterets**
- **2^{ème} temps de Barrage 4 heures au Refuge Wallon-Marcadau** (contrôle n°6) ; tout passage au Marcadau après 4 heures de course, entraînera **une déviation et un classement sur le Parcours B (33 km)**
- **3^{ème} temps de barrage : 6 heures et demie au Refuge des Oulettes** (contrôle n°11) ; tout passage au Refuge des Oulettes après 6 heures et demie de course, entraînera **une disqualification définitive.**
- **Le coureur est alors sous sa propre responsabilité.**

15. INSCRIPTIONS

1. Ouvertes du **Mercredi 1^{er} mars 2017 au samedi 1^{er} juillet 2017.**
2. Places limitées (900 coureurs)
3. Les inscriptions se feront **uniquement en ligne sur internet auprès de GEOFP**
4. Téléchargement du règlement complet de la course, sur le site : www.race-cauterets.com
5. Droit d'engagement : **50 euros pour le 53km** et **40 euros pour le 33 km**
6. Tout dossier incomplet ou non conforme **ne sera pas traité** ; aucun dossard ne sera attribué sans les pièces jointes obligatoires : **lecture règlement + copie de la licence ou certificat médical**
7. **Les licenciés** : Copie de la licence course à pied en cours de validation (FFA, FFCO, FFTri, FFME), pour les licences FSGT et UFOLEP à condition que soit marquée **la mention « course à pied en compétition ».**
8. Informations et renseignements complémentaires : coursemontagnecauterets@gmail.com
9. **Aucun dossard ne sera retiré le matin de la course.**

16. ANNULATION

Toute demande d'annulation d'inscription devra être adressée avant **le 15 Juin 2017**, via l'adresse mail : rosine.becat@orange.fr accompagnée **d'un certificat médical justificatif**, afin de bénéficier du **remboursement forfaitaire de 20€ pour le 53 km** et **15€ pour le 33 km**, fixé par l'organisateur. **Passée cette date, aucune annulation ne sera prise en compte et aucun remboursement ne sera possible.**

17. ANIMATIONS

- Toute la journée, **animation de rue** avec Bandas
- Suivi des coureurs, des deux circuits sur **écran géant** place de la Mairie.
- **Remise des prix** à partir de 17h : dotation par **tirage au sort** de lots pour les concurrents présents lors de la remise des prix. Aucun lot ne sera envoyé.
- 21h : **Bal public.**

18. DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.